

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Identificateur du produit****Forme du produit :** Mélange**Nom du produit :** VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)**Code du produit :** VIRWITE; Cette FDS s'applique aux produits à base de dithionite de sodium VIRWITE Liquide (Série 200) de Chemtrade en utilisant un préfixe d'une ou de deux lettres (A à Z) suivi d'un code numérique à trois chiffres (200 - 299) qui se termine par la lettre « L » ou les lettres « DL ». Par exemple - VIRWITE® K-223DL, VIRWITE® S-224L ou VIRWITE® AZ-299L**Synonymes :** Dithionite de sodium; hydro liquide; sulfoxylate de sodium; acide dithioneux; sel disodique**Utilisation prévue du produit**

Agent réducteur

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable**Fabricant**

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

Numéro de téléphone d'urgence**Numéro d'urgence :** Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance ou du mélange****Classification (SGH-États-Unis/Canada)**

Tox. aiguë 4 (orale) H302

Irr. cut. 2 H315

Irrit. ocul. 2A H319

Aquatique aiguë 3 H402

Aquatique chronique 3 H412

Éléments d'étiquetage**Étiquetage SGH-États-Unis/Canada****Pictogrammes de danger (SGH-États-Unis/Canada)** :

GHS07

Mention d'avertissement (SGH-États-Unis/Canada) : Attention**Mentions de danger (SGH-États-Unis/Canada)** : H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme**Conseils de prudence (SGH-États-Unis/Canada)** : P264 - Laver les surfaces exposées soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

P302 + P352 - En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement spécifique (voir la Section 4).

P330 - Rincer la bouche.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Non disponible

Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis/Canada) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification SGH de l'ingrédient
Eau	(N° de CAS) 7732-18-5	≥ 50	Non classé
Dithionite de sodium	(N° de CAS) 7775-14-6	10 - 30	Auto-éch. 1, H251 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Aquatique aiguë 3, H402 Aquatique chronique 3, H412
Hydroxyde de métaux alcalins	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 2	Corr. mét. 1, H290 Corr. cutanée 1A, H314 Lésion ocul. 1, H318 Aquatique aiguë 3, H402
Sel de sodium alcalin	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 4	Irr. cut. 2, H315 Irrit. ocul. 2A, H319
Sel de carbonate	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 4	Irrit. ocul. 2A, H319
Acide polyprotique	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 4	Pous. comb., H232 Tox. aiguë 4 (orale), H302 Irrit. ocul. 2A, H319 Aquatique aiguë 3, H402

Une exemption a été demandée en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses du Canada. Le numéro de registre attribué à la demande est le 9975. La date de dépôt de l'exemption est le 29 avril 2016 pour les ingrédients indiqués.

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Inhalation : Quand des symptômes se manifestent : se rendre à l'extérieur et ventiler la zone suspecte.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Nocif en cas d'ingestion. Irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Les effets d'une exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) à une substance peuvent être retardés.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de cette matière se traduira par de graves dangers pour la santé.

Symptômes chroniques : Non disponible

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Poudre extinctrice, dioxyde de carbone, mousse, pulvérisation d'eau. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Non disponible

Mesures de lutte contre les incendies : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans un équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Le dioxyde de soufre est un important produit de décomposition. Les produits de décomposition thermique peuvent également comprendre le sulfure d'hydrogène, l'oxyde de sodium, des oxydes de carbone et potentiellement du soufre.

Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Ne pas laisser le produit se disséminer dans l'environnement.

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis. Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas ramasser des matières combustibles comme la sciure de bois ou des matières cellulosiques.

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité.

Références à d'autres sections

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit et de nouveau avant de quitter le milieu de travail.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker à l'écart des autres matières.

Matériaux incompatibles : acides forts. Combustibles puissants.

Température d'entreposage : 2 - 7 °C (35 - 45 °F) sous une atmosphère d'azote

Aire de stockage : Tenir/stocker à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des matériaux incompatibles et de la lumière solaire directe. Stocker à l'écart de la chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances inscrites à la Section 3 qui ne sont pas inscrites ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), gouvernements provinciaux et canadien ou le gouvernement mexicain.

Hydroxyde de métaux alcalins		
Mexique	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
ACGIH - États-Unis	ACGIH - Valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
OSHA - États-Unis	OSHA - PEL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (valeur plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³
IDLH - États-Unis	IDLH - États-Unis (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Colombie-Britannique	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Manitoba	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nunavut	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Québec	PLAFOND (mg/m ³)	2 mg/m ³
Saskatchewan	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
Yukon	LEMT - valeur plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, portez une protection respiratoire homologuée NIOSH.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Apparence	: Transparent
Odeur	: Légèrement piquante
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 10 - 13,5
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: < 0 (32 °F)
Point d'ébullition	: > 100 °C (> 212 °F) (212,00 °F)
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,12 - 1,18
Solubilité	: Eau : Miscible
Coefficient partage : N-octanol/eau	: < -2,75 - -4,7 Log P _{oc} (estimé) – pour le dithionite de sodium
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'un choc mécanique.
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'une décharge statique.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Températures extrêmement élevées ou basses.

Matériaux incompatibles : Combustibles puissants. Acide fort. Peroxydes. En contact avec l'air, mélanger des solutions de dithionite de sodium avec des produits qui contiennent des polysulfures ou des sulfures peut produire du sulfure d'hydrogène gazeux potentiellement mortel. Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'il est chauffé : libère des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs d'oxydes de soufre.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)	
ETA - États-Unis/Canada (orale)	500,00 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH : 10 - 13,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH : 10 - 13,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non disponible

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation respiratoire.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de cette matière se traduira par de graves dangers pour la santé.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

Dithionite de sodium	
DL ₅₀ orale chez le rat	2 500 mg/kg
DL ₅₀ cutanée chez le rat	> 2000
Sel de carbonate	
DL ₅₀ orale chez le rat	4 090 mg/kg
CL ₅₀ par inhalation chez le rat (mg/l)	2 300 mg/m ³ (Durée d'exposition : 2 h)
Acide polyprotique	
DL ₅₀ orale chez le rat	1 700 mg/kg
Sel de sodium alcalin	
DL ₅₀ orale chez le rat	2 610 mg/kg
CL ₅₀ par inhalation chez le rat (mg/l)	> 5,5 mg/l (Temps d'exposition : 4 h)

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Dithionite de sodium	
CL ₅₀ Poisson 1	62,3 mg/l (Espèce : Leuciscus idus)
CE ₅₀ Daphnie 1	98 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna Straus)
Sel de carbonate	
CL ₅₀ Poisson 1	300 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE ₅₀ Daphnie 1	265 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL ₅₀ Poisson 2	310 - 1220 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
Hydroxyde de métaux alcalins	
CL ₅₀ Poisson 1	45,4 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE ₅₀ Daphnie 1	40 mg/l
Sel de sodium alcalin	
CL ₅₀ Poisson 1	660 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Gambusia affinis (gambusie))
Acide polyprotique	
CL ₅₀ Poisson 1	34 - 62 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE ₅₀ Daphnie 1	113 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])
CL ₅₀ Poisson 2	44,2 - 76,5 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])

Persistance et dégradation

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)	
Persistance et dégradation	Non déterminé. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Sel de carbonate	
FBC Poisson 1	(aucune bioaccumulation)

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale.

Écologie - Matière de rebut : Ce produit est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir éloigné des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

14.2 Conformément à l'IMDG Non réglementé pour le transport

14.3 Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

14.4 Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux américains

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)	
SARA - Section 311/312 - classes de danger	Risque immédiat pour la santé (aigu)
Dithionite de sodium	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Hydroxyde de métaux alcalins	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Sel de carbonate	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Sel de sodium alcalin	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Acide polyprotique	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	

États-Unis - Réglementation des États

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200) « _STATE_OR_LOCAL_REGULATIONS&disp=value&t »
Dithionite de sodium
États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)
Hydroxyde de métaux alcalins
États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)
Acide polyprotique
États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste des dangers pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

Réglementation canadienne

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)
Dithionite de sodium
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Hydroxyde de métaux alcalins

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Sel de carbonate

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Sel de sodium alcalin

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Acide polyprotique

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 25/05/2016

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200 et de la Loi sur les produits dangereux (LPD) du Canada.

Phrases complètes des textes du SGH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale) catégorie 4
Aquatique aiguë 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu, Catégorie 3
Aquatique chronique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, Catégorie 3
Pous. comb.	Poussière combustible
Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Irrit. ocul. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Auto-éch. 1	Matières auto-échauffantes Catégorie 1
Corr. cutanée 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A
Irr. cut. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
H232	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
H251	Matière auto-échauffante : peut s'enflammer
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS, INC.

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

VIRWITE LIQUIDE (SÉRIE 200)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).



Modèle de FDS de Chemtrade Amérique du Nord